



Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod (ANBCG)

ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MAI 2009

PROCES-VERBAL

L'Assemblée Générale (ci après AG) s'est ouverte à 20h15 en présence de 17 membres avec droit de vote. La majorité est de 9 voix. Les nombre restreint provient du fait de l'envoi de la convocation par e-mail et son heure tardive.

Message du Président :

Chères et chers membres

Vu la saison relativement maussade et la charge professionnelle de votre président, vous n'avez pas eu l'occasion de e voir souvent au Creux-de-Genthod. Cette situation m'a fait découvrir une faiblesse dans notre organisation. Un couple en cas de surcharge ou de problèmes peut délaissier notre Association et la laisser partir à la dérive. Fabienne notre secrétaire présente sa démission en ant que telle. Elle restera bien sur active lors des apéritifs et manifestations.

Un message tout particulier à Marc-Olivier pour un prompt rétablissement.

Courrier reçu

Les lettres de démission reçues par courrier, principalement pour cause de vente de bateau, nous souhaitent un bon avenir pour l'Association et regrettent notre ambiance chaleureuse

Rapport d'activité

Comme toutes les années, nos animations ont connus un franc succès. A tel point qu'e l'apéritif de l'été (le vendredi le plus proche du solstice) a été ajouté au calendrier

Rapport du trésorier et des vérificateurs

Les comptes de l'Association sont présentés par notre Trésorier.

Les vérificateurs de comptes ont approuvés les comptes de l'exercice 2008 et remercient le Trésorier pour l'exactitude et la bonne tenue de la comptabilité et lui en donne décharge.

Election du Comité

Du fait de la démission de notre secrétaire, Evelyne Hochstrasser a accepté, en fin de l'assemblée, de reprendre cette activité. Il a été nommé par ovation.

Le nombre de démissions naturelles et d'admissions sont équilibrés
En fonction des statuts, les membres n'ayant pas payé leurs cotisations sont exclus de l'Association.

Le comité se compose comme suit

Président	Pierre Durand
Vice-président	Alain Linder
Trésorier	Pål Anderssen
Secrétaire	Eelyne Hochstrasser



Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod (ANBCG)

Animateur
Vérificateurs

Pierre Nyffeler
Jean-Claude Kormann et Bjorg Halvarsson

Cotisations

Les cotisations sont inchangées

Activités 2009

Le programme des activités 2009 est proposé et accepté. Seul le visite e la Caserne des Pompier est encore sujet à autorisation. Le programme est joint séparément au Procès Verbal. Les activités seront affichées sur le panneau d'affichage à la Paillote et rappelées par e-mail.

Proposition des membres et divers

Il est proposé que l'on fasse un don à la Société de <sauvetage de Bellevue pour leur implication tout au long de la saison d'hiver à la surveillance des amarrages du Creux. Il est proposé une somme de Fr.s. 300.- destiné à a cagnotte des membres.

Il est demandé quel est l'âge minimum pour devenir membre de l'ANBCG
L'âge minimum est fixé par la loi sur la navigation, à savoir l'âge du permis de naviguer (14 ans). Si le membre est mineur il doit obtenir le consentement de son représentant légal. Voir en annexe la modification des statuts.

Il est demandé un point d'eau et d'électricité en bout de ponton afin de permettre un nettoyage sommaire des bateaux, avec éventuellement un place e parcage.

Il est proposé que l'Association interpelle les gardes-port afin d'améliorer la visibilité du feu de danger situé à la Nautique. En effet par vent, il très peu visible depuis le port et cela principalement à cause des embruns. La pose d'un feu complémentaire au Vengeron pourrait être une alternative.

Nous ferons en sorte d'organiser un voyage d'un jour pour l'automne 2009. N'hésitez pas à montrer votre intérêt pour négocier les éventuels transports sur place.

L'assemblée Générale est clôturée à 21h00 et est suivie d'un repas spaghettiis

La secrétaire
Fabienne Durand

Le président
Pierre Durand

Annexes : Activités 20089



Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod (ANBCG)

ANNEXE AUX STATUTS DU 26 AVIL 2006

*Les statuts ont été modifiés comme suit lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2009
Document à joindre aux Statuts en vigueur.*

Membres

ADMISSION

Article 4

Il est ajouté l'alinéa c (nouveau)

Une personne peut acquérir le statut de membre dès qu'il a l'âge légal reconnu par la loi sur la navigation (14 ans à ce jour).

Il doit obtenir le consentement de son ou ses représentant(s) légal(aux).